



Remise des prix et diplômes Paysages de nos Villes et Villages Fleuris Édition 2022

[A l'occasion de la remise des prix et diplômes de l'édition 2022 de la démarche Paysages de nos villes et villages fleuris, 23 communes, 16 écluses et 22 bâtiments publics et touristiques ont été récompensés.](#)

Les communes sont réparties en 3 catégories en fonction du nombre d'habitants et classées au niveau départemental par un nombre de pétale, allant de 1 à 5 pétales.

Le département soumet ensuite au jury régional les communes ayant atteint 5 pétales. Elles pourront ainsi concourir pour l'obtention de la première fleur.

La démarche Paysages de nos villes et villages fleuris vise à récompenser les efforts d'embellissement des municipalités, que ce soit sous l'aspect paysager, préservation du patrimoine bâti, qualité de vie, entretien et gestion différenciée des espaces. Elle prend en compte les critères du respect de la biodiversité, de la préservation des ressources et espèces locales, de la restauration de la nature en ville, des démarches participatives et de sensibilisation des habitants aux nouveaux usages.

Palmarès 2022

Villes et villages

1^{ère} Catégorie : Agglomérations dont la population est inférieure à 500 habitants

4 Pétales	Semur-en-Vallon, Fontenay-sur-Vègre, Saint-Georges-de-la-Couée.
3 pétales	Saint-Germain-d'Arcé.
2 pétales	Vancé, Saint-Georges-du-Rosay.
1 pétale	Prévelles, Chenu.

2^e Catégorie : Agglomérations dont la population est comprise entre 501 et 1 000 habitants

5 Pétales	Dissé-sous-le-Lude.
4 Pétales	Saint-Rémy-du-Val.
3 Pétales	Avezé.
2 Pétales	Avoise, Fay, Saint-Aubin-des-Coudrais.
1 Pétale	Souvigné-sur-Sarthe.

3^e Catégorie : Agglomérations dont la population est comprise entre 1 000 et 2 500 habitants

4 pétales	Luché-Pringé, Saint-Mars-d'Outillé, Brette-les-Pins, Voivres-lès-le-Mans.
3 Pétales	Marigné-Laillé.
2 Pétales	Challes, Mansigné.
1 Pétale	Pontvallain.

Mention « Faire Ensemble »

Fontenay-sur-Vègre, Brette-les-Pins, Avezé et Saint-Mars-d'Outillé.

Écluses fleuries

1^{er} Prix	Écluse n°3 – Chaoué ; écluse n°5 – Roëzé-sur-Sarthe ; écluse n°8 – Noyen-sur-Sarthe.
Félicitations	Écluse n°1 – Les Planches ; écluse n° 4 – Spay ; écluse n°9 – Malicorne-sur-Sarthe ; écluse n°10 – Ignières ; écluse n°13 – Juigné-sur-Sarthe ; écluse n°14 – Solesmes.
Encouragements	Écluse n°2 – La Raterie ; écluse n°6 – La Suze-sur-Sarthe ; écluse n°7 – Fercé-sur-Sarthe ; écluse n°11 - Parcé-sur-Sarthe ; écluse n°12 – Courtigné ; écluse n°15 – Sablé-sur-Sarthe ; écluse n°16 – Beffes.

Bâtiments

Lavoirs fleuris

1 ^{er} prix	Lombron, Jupilles.
Félicitations	Avoise.
Encouragements	Asnières-sur-Vègre, Chenu, Cogners, Fay, Saint-Rémy-du-Val.

Écoles fleuries

Félicitations	Lombron, Jupilles.
Encouragements	Chenu.

Campings fleuris

1 ^{er} prix	Camping municipal Le Port, La Suze-sur-Sarthe ; Camping de la Route d'Or, La Flèche.
Encouragements	Camping municipal au Bord du Loir, Le Lude.

Mairies fleuries

1 ^{er} prix	Savigné-l'Évêque.
Félicitations	Cogners, Chenu, Lombron, Jupilles.
Encouragements	Avoise, Fay, Saint-Rémy-du-Val.